

PROPOSITION DE PDA

COMMUNE DE CHAMPAGNE-EN-VALROMEY / VALROMEY-SUR-SERAN

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS -PDA
CHAPELLE DE LUTHEZIEU (Inscrite le 11 août 1975)



I. CONTEXTE LEGISLATIF

L'article 75 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie le titre II du livre VI du code du patrimoine et ses articles L.621-30 et L.621-31 :

Art. L. 621-30 :

« I-Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

« II-La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. [...] »

Art. L. 621-31 :

« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. [...] »

« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

« Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement... [...] »

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire et moins automatique que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.

Textes de référence :

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables
- Articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine
- Articles R. 621-92 à R. 621-95 du code du patrimoine
- Article L126-1, L151-19, R123-11 et R123-15 du code de l'urbanisme

II. PRÉSENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES MONUMENTS

Édifice / site	Chapelle de Luthézieu
Localisation	Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; VALROMEY-SUR-SERAN (Belmont-Luthézieu)
Dénomination	Eglise de Luthézieu
Époque de construction	12e siècle, 13e siècle, 14e siècle, 16e siècle
Propriété	Commune
Protection MH	A l'exception du clocheton : église inscrite par arrêté du 11 août 1975

La chapelle est dédiée à Saint-Maurice et Saint-Antoine.

On conserve les traces de deux visites pastorales, l'une en 1481, l'autre en 1581.

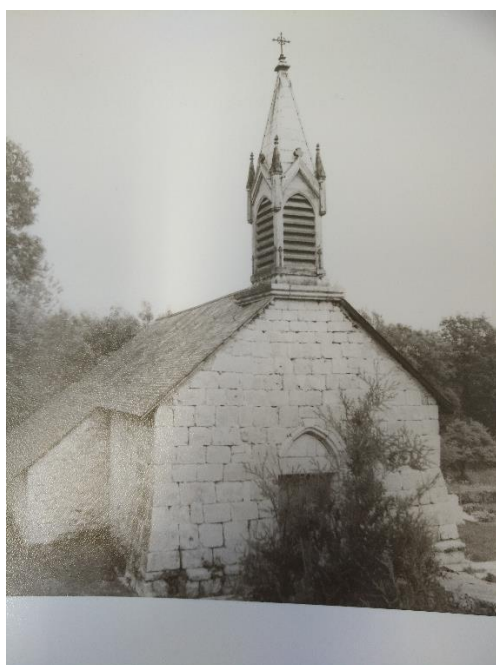
L'édifice est de plan rectangulaire à une seule nef, comportant une abside romane, ainsi qu'une sacristie et une chapelle situées sur le côté nord au niveau des 2e et 3e travées.

La voûte comporte trois travées d'ogives, séparées par des arcs doubleaux en plein cintre, et étayées sur des demi-piliers rectangulaires d'époque récente. La porte d'entrée cernée d'une moulure, date du 16^{ème} siècle. Le clocher et la toiture sont récents.





Cadastre napoléonien, 1831



Chapelle de Luthésieu avant 1984 (Source UDAP)

Lithographie de la chapelle de Luthésieu, de Brunet à Lyon (archives UDAP)

II. SITUATION URBAINE ET PAYSAGÈRE DES MONUMENTS

A - A la date de construction des monuments :

La chapelle de Luthézieu se situe sur la commune de Valromey-sur-Séran, le long de la voie menant à Champagne-en-Valromey, à proximité du hameau de Luthézieu et de Verconsin.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'activité y était principalement orientée vers l'agriculture.

A partir de 1830, la commune de Belmont-Luthézieu et ses environs a connu un important exode rural vers Lyon avec le développement de l'industrie (soieries), accentué par la réalisation des voies ferrées en 1855 et le déclin de la vigne liée au phylloxéra. L'exode rural se poursuivit au XX^e siècle avec l'abandon d'importantes surfaces agricoles et la disparition progressive des fructières.



Hameau de Luthézieu et Verconsin - Carte de Cassini, XVIII^e siècle (source géoportail)



Chapelle de Luthézieu, à proximité du hameau de Luthézieu et Verconsin – cadastre Napoléonien, 1831 (source géoportail)

B - A la date actuelle

Les deux hameaux de Luthézieu et Verconsin se sont peu développés.

Quelques maisons individuelles se sont développées le long de la route conduisant à Champagne-en-Valromey. Des écuries et un centre équestre se sont implantés sur le hameau de Luthézieu à proximité immédiate de la Chapelle.



Vue aérienne des hameaux de Luthézieu et Verconsin- 2023 (source géoportail)

C - Comparaison

Le hameau de Verconsin s'est peu développé, il conserve une structure urbaine, des fermes et maisons (maisons des Dîmes, fin XVIe siècle) ainsi que des éléments d'accompagnement : murets, vergers, four intéressants et anciens. Ce hameau est cependant situé sur un replat, au-dessus de la Chapelle et sans co-visibilité directe avec celle-ci, ni proximité.

Le hameau de Luthézieu s'est également peu développé, il est constitué d'anciennes fermes et d'une demeure datant du XVIIIe siècle, appelée le Clos Luthézieu.

Cependant, l'implantation d'un centre équestre et de sa carrière, en co-visibilité directe avec le monument et très proche de celui-ci, a considérablement modifié les abords du monument historique.

Les maisons récentes situées le long de la route menant à Champagne-en-Valromey s'implantent à mi-pente de façon dispersée, avec un accès sur la route principale. Elles sont pour la plupart sans co-visibilité avec le monument historique, tournées vers le ruisseau de la Doue en contrebas, tandis que la Chapelle est sur le coteau orienté vers le Séran.

Il convient de protéger l'écrin du monument historique, ses abords immédiats ainsi que les bâtiments et terrains d'accompagnement.

IV. LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Le périmètre de protection initial comprend des zones présentant un intérêt patrimonial qu'il convient de distinguer de celles sans enjeux au regard des monuments protégés :

Les zones d'intérêt patrimonial :

Abords immédiats et écrin des monuments

Sont conservés dans le secteur :

- Les tissus urbains anciens formant l'écrin originel des monuments protégés.
- Tous les éléments bâtis et les espaces urbains non bâtis qui participent à la bonne présentation des édifices protégés. Les abords immédiats de ceux-ci devront bénéficier d'aménagements de qualité.

Les zones d'intérêt patrimonial :

Bâtiments et terrains d'accompagnement

Sont conservés dans le secteur :

- Les tissus urbains anciens qui ont conservé leur structure urbaine traditionnelle avec un développement le long des voies principales anciennes. Ils rassemblent des édifices qui présentent des propriétés propres ou des structures urbaines remarquables. Les édifices d'accompagnement permettent de mettre en valeur l'ensemble du monument historique dans un cadre bâti adéquat en structurant les espaces non bâtis, les carrefours et les alignements urbains.
- Les espaces non bâtis structurants : notamment les espaces paysagers conduisant au hameau de Luthésieu.

Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :

Terrains éloignés, maisons individuelles récentes

- Les maisons récentes (quarante dernières années) qui ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques et situées le long de la route menant à Champagne-en-Valromey sans co-visibilité avec le monument historique.
- Le hameau de Versconsin situé sur un replat, au-dessus de la Chapelle et sans co-visibilité directe avec celle-ci, ni proximité.

Néanmoins sur le hameau de Verconsin, plusieurs édifices ou éléments de petit patrimoine, trop éloignés des monuments historiques pour être intégré au PDA, sont dotés de caractéristiques architecturales intéressantes. Ces édifices devraient être répertoriés au titre de l'article 151-59 du code de l'urbanisme et faire l'objet d'une surveillance accrue.

V. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

• Les zones d'intérêt patrimonial :

Abords immédiats et écrin des monuments



Route bordée d'arbres et de prés menant à la Chapelle



Abords immédiats de la chapelle en co-visibilité



Abords immédiats - Secteur bâti au carrefour entre le hameau et la route menant à Champagne-en-Valromey

• **Les zones d'intérêt patrimonial :**

Bâtiments et terrains d'accompagnement





- **Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :**
Terrains éloignés, lotissement récent

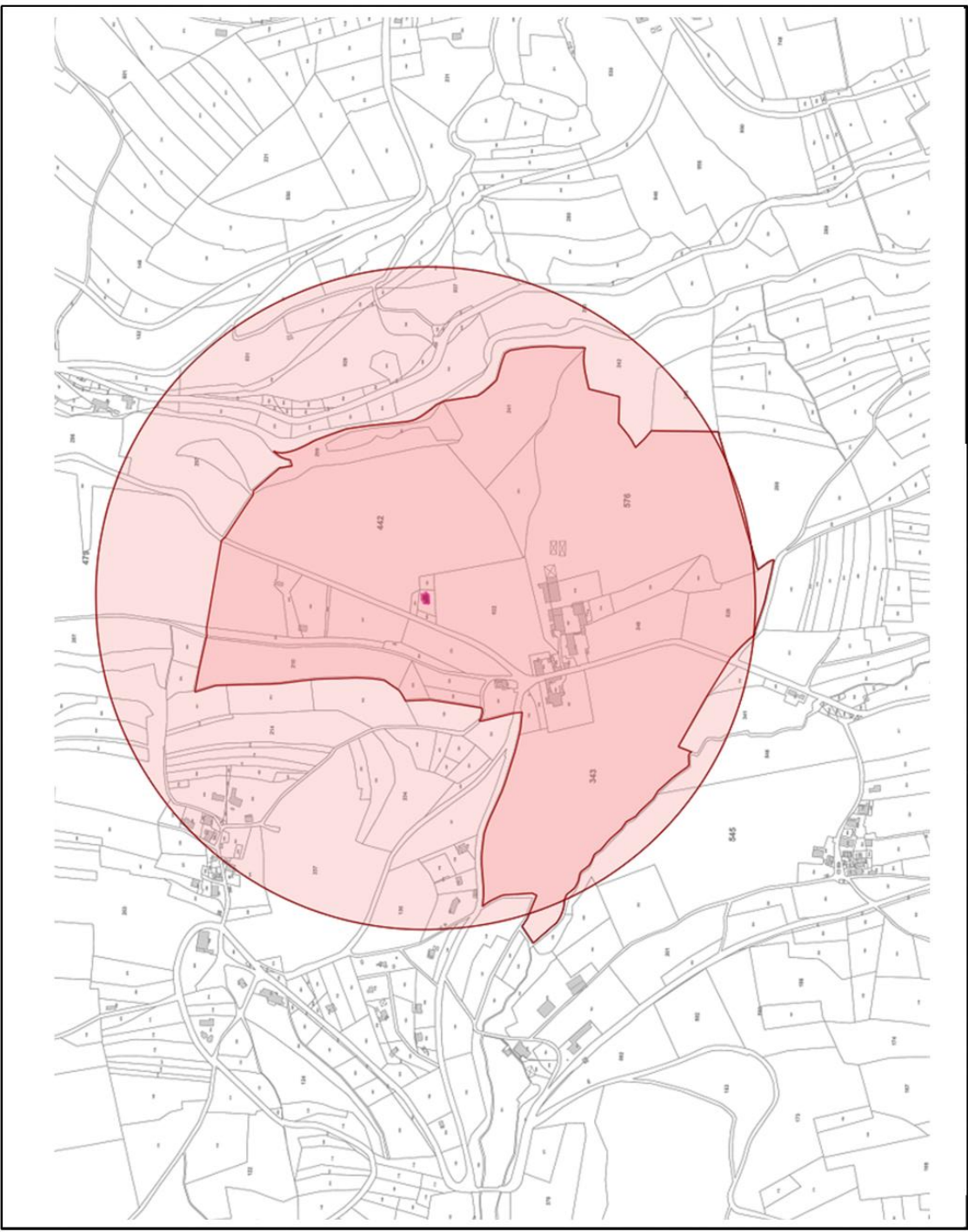


- **Bâtiments hors PDA présentant un intérêt patrimonial**



VI. PROPOSITION DE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

NORD  Echelle : 1/6000	DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE VALROMEY- SUR-SERAN	EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES Chapelle de Luthézieu inscrite le 11 août 1975	PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS	UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AIN	Date d'édition du document juillet 2023
---	--	---	--	---	--



- Inventaire des Richesses touristiques et archéologiques – « Légendes et traditions » du canton de Champagne-en-Valromey, Société « Sites et Monuments du Valromey » 1978
- Histoire des communes de l'Ain - Le Haut-Bugey, le Valromey, le Pays de Gex - Grande encyclopédie de l'Ain - 1985
- Les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines, Robert Bedon, Presses Universitaires de Limoges 1999
- Le Gallo-romain dans l'Ain, de la conquête de la Gaule aux invasions burgondes, collection Patrimoines de l'Ain, 2010
- Etude historique et paysagère, MONUMENT HISTORIQUE, OUVRAGE
- Base Mérimée
- Atlas des Patrimoines
- Géoportail
- Archives de l'Ain
- Monumentum